



Objet : Demande de retour à la semaine de quatre jours dans les écoles de votre commune

Monsieur le Maire,

Le Syndicat des Directrices et Directeurs d'École (S2DÉ) se permet de vous adresser ce courrier au nom des équipes des écoles de votre commune, qui nous ont sollicités pour porter auprès de vous une demande partagée et urgente : **le retour à l'organisation scolaire sur quatre jours.**

Nous souhaitons vous exposer les raisons pédagogiques, organisationnelles et humaines qui fondent cette démarche, et vous inviter à prendre une décision attendue de longue date par l'ensemble de la communauté éducative.

I. Un consensus national aux fondements solides

Depuis le décret Blanquer de 2017, qui a rouvert la possibilité de déroger à la semaine de quatre jours et demi, plus de 90 % des écoles françaises ont opéré ce retour. Ce mouvement massif n'est pas idéologique : il traduit un bilan pragmatique, partagé par les équipes pédagogiques, les familles et les élus locaux à travers tout le pays.

La journée du mercredi, fragmentée et difficile à exploiter efficacement, a été reconnue comme génératrice de désorganisation sans bénéfices cognitifs clairement démontrés. Les études chronobiologiques initialement invoquées pour justifier la semaine de quatre jours et demi ont depuis été nuancées par des travaux soulignant que la qualité des apprentissages et la cohérence de l'emploi du temps priment sur le simple étalement horaire.

En maintenant un rythme désormais minoritaire, votre commune se trouve en situation d'isolement qui pénalise directement ceux que nous avons la charge d'accompagner.

II. Des conséquences concrètes pour les familles et les personnels enseignants de votre commune

En tant que directrices et directeurs, nous sommes au quotidien les témoins des difficultés engendrées par cette organisation atypique.

Les familles dont les enfants sont scolarisés dans plusieurs établissements — ou dont la fratrie se répartit entre le premier et le second degré — subissent une désynchronisation pénible, coûteuse en temps, en énergie et en frais de garde, sans équivalent dans les communes voisines qui ont basculé à quatre jours.

Pour nos collègues enseignants, la séquence du mercredi matin est pédagogiquement sous-optimale : des élèves moins disponibles en milieu de semaine, des créneaux trop courts pour conduire des activités ambitieuses, et une fatigue accumulée qui affecte la qualité de l'enseignement les jeudi et vendredi. Ajoutons que les réunions pédagogiques sont systématiquement placées le mercredi après-midi, supprimant tout temps de récupération hebdomadaire pour les enseignants.

Quatre journées pleines et bien structurées permettraient au contraire une progression pédagogique plus lisible, une meilleure conduite des projets de classe, et des conditions de travail plus sereines pour l'ensemble des personnels.

III. Quatre jours : une organisation de qualité, non un recul

Nous tenons à lever toute ambiguïté sur ce point : passer à quatre jours ne signifie pas moins d'école. Le volume horaire réglementaire annuel de 864 heures demeure strictement inchangé. Ce qui évolue, c'est la cohérence et l'efficacité de l'organisation du temps scolaire.

Des journées bien rythmées, avec des temps de récupération adaptés, favorisent l'instauration de rituels pédagogiques stables, la conduite de projets interdisciplinaires sur des plages horaires suffisantes, et la réduction des effets de coupure propres aux fins de demi-journée. De nombreuses écoles ayant effectué cette transition témoignent d'une amélioration notable de l'engagement des élèves et d'une diminution des comportements perturbateurs liés à la fatigue.

IV. Une opportunité pour le projet éducatif de votre commune

Ce retour à quatre jours peut s'inscrire dans une réflexion plus large sur le projet d'école. Il libère de l'espace pour repenser les partenariats périscolaires, enrichir les activités culturelles et sportives, et améliorer l'articulation avec les familles — autant d'atouts pour l'attractivité de vos écoles et la fidélisation de vos équipes enseignantes.

C'est aussi le signal fort d'une collectivité à l'écoute, pragmatique, capable d'adapter son organisation aux réalités du terrain.

Monsieur le Maire, le cadre réglementaire en vigueur vous autorise pleinement à prendre cette décision. Les directrices et directeurs de vos écoles l'appellent de leurs vœux. Les familles l'attendent. Les enseignants en ont besoin.

Le S2DÉ se tient à votre disposition pour un échange ou une rencontre à votre convenance, afin de vous accompagner dans cette démarche.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Bureau du S2DÉ Syndicat des Directrices et Directeurs d'École